

MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE 2019

IMPORTANT
Académie d'exercice à la rentrée 2019

Discipline :

Option postulée :

Versailles

 NOM(S) figurant sur
le bulletin de salaire
(en CAPITALES)

 Sexe
H ou F

Date de naissance

Prénoms : Nom de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

N° de téléphone personnel : Courriel :

N° de téléphone portable : En fournissant ce numéro, les syndiqués acceptent de recevoir par SMS leur résultat, service mis en place par le SNES et le SNEP.

☐ Vous avez déposé un dossier « handicap » (Nous faire parvenir le double de votre demande)
Faites-vous des demandes de mutation sur postes spécifiques académiques ? Oui ☐ Non ☐

Précisez (n° vœu et caractéristique du poste) :

Situation administrative actuelle : – Titulaire ☐ – Stagiaire ☐ : si ex-titulaire ☐ si ex-non-titulaire (contractuel, MA...) ☐

(remplissez et cochez les cadres avec précision) exerçant : en formation continue ☐ dans l'enseignement supérieur ☐

Catégorie (entourez la vôtre)

Agrégé(e)	Certifié(e)	P. EPS	PLP	A.E.	C.E.	CPE	PSY-ÉN
-----------	-------------	--------	-----	------	------	-----	--------

Cochez le n° (1 à 6) correspondant à votre situation :

- 1** Vous êtes **titulaire** { affecté à titre définitif ☐ affecté à titre provisoire ☐
- en établissement ☐ en zone de remplacement ☐
- Date de nomination sur ce poste :

Établissement (ou ZR) d'affectation actuelle (nom + commune) :

☐ Établissement d'exercice :

☐ Établissement rattachement :

☐ Vous avez été ou êtes **victime d'une mesure de carte scolaire**

Année : Ancien poste :

Date d'affectation dans ce poste :

- 2** Vous êtes **stagiaire 2018-2019 ex-fonctionnaire E.N.** (enseignement, éducation, orientation)

Ancienne affectation :

Date d'affectation dans l'ancien poste :

- 3** Vous êtes **stagiaire 2018-2019 ex-fonctionnaire hors E.N.** (enseignement, éducation, orientation)

Ancienne affectation : Dépt :

- 4** Vous avez obtenu votre **réintégration lors du mouvement interacadémique**. Dépt du poste avant départ :

- 5** Vous demandez votre **réintégration lors de la phase intra-académique**. Vous êtes :

☐ en disponibilité (compléter le **1.**) Date de début :

☐ ATER { Date du détachement :

Dépt du poste avant départ :

- 6** Vous êtes en **congé parental** (compléter le **1.**)

Date de début :

Type de demande : ☐ Rapprochement de conjoint ☐ Simultanée entre conjoints : Nom et discipline de la personne concernée :

☐ Autorité parentale conjointe ☐ Simultanée de non-conjoints : Nom et discipline de la personne concernée :

☐ Parent isolé

 Vous êtes : marié(e) ☐ pacsé(e) ☐ concubin(e) avec enfant(s) ☐ Date du mariage / PACS :

NOM du (de la) conjoint(e) : Profession et/ou discipline :

Département de travail du (de la) conjoint(e) : Depuis le : Lieu de résidence personnelle :

RC : au 01/09/2019 Nombre d'année(s) de séparation : Nombre d'enfant(s) ouvrant droit à bonification :

 Disponibilité pour suivre conjoint ou congé parental : OUI ☐ NON ☐

N° de carte syndicale

Date remise cotisation

Nom(s) figurant sur la carte

IMPORTANT : autorisation CNIL

En signant, j'accepte de fournir au SNES/SNUEP/SNEP* et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES/SNUEP/SNEP* de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès via les informations fournies aux élus du SNES/SNUEP/SNEP* par l'administration à l'occasion des commissions paritaires et les autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et à des traitements informatisés conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 modifiée et au règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Voir nos chartes RGPD pour le SNES-FSU : www.snes.edu/rgpd.html et pour le SNEP-FSU : www.snepfusu.net/central/edito/CharteRGPD.php. Cette autorisation est révocable par moi-même en m'adressant au SNES*, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 / SNEP*, 76, rue des Rondeaux, 75020 Paris / SNUEP*, 38, rue Eugène-Oudin, 75013 Paris ou à ma section académique.

Date : Signature :

*Rayer les mentions inutiles

TRÈS IMPORTANT

JOINDRE À CETTE FICHE SYNDICALE UNE PHOTOCOPIE
DE TOUTES LES PAGES DU DOCUMENT DE « CONFIRMATION DE DEMANDE
DE MUTATION » AINSI QUE TOUTES LES PIÈCES JUSTIFICATIVES
POUR QUE NOUS PUISSIONS TRAITER VOTRE DOSSIER

Barème intra-académique		Calcul du barème
Partie commune du barème	Échelon acquis au 31/08/2018 Classe normale : échelon ou par reclassement au 1/09/2018 Hors-classe : échelon (indiquer l'échelon de reclassement suite à l'application de PPCR) Classe except. : échelon Nombre d'années de stabilité dans le poste au 31/08/2019 :	
Partie liée à la situation individuelle ou administrative	☐ Affectation dans un établissement classé REP, REP+ ou relevant de la politique de la ville : ☐ 5 ans et plus ☐ Affectation ou pas en Éducation prioritaire mais lycée précédemment APV, ancienneté de poste au 31/08/2015 : ☐ 1 an ☐ 2 ans ☐ 3 ans ☐ 4 ans ☐ 5 ou 6 ans ☐ 7 ans ☐ 8 ans et plus ☐ Sportif de haut niveau : nombre d'années d'ATP : ☐ Stagiaire (ex-contratuel enseignant 1^{er} ou 2nd degré, CPE, Psy-ÉN, ex-MA garanti d'emploi, ex-EAP, ex-AED et ex-AESH, ex-contratuel en CFA) ayant bénéficié des 100 pts ou plus à l'inter : ☐ Stagiaire 2018-2019 ou 2017-2018 ou 2016-2017 • ayant choisi de bénéficier de la bonification : OUI ☐ NON ☐ ☐ Stabilisation des TZR ☐ Agrégé sur vœux « Lycée » ☐ Autres cas, précisez :	
Bonifications liées à la situation familiale (RC, APC, PI, mutations simultanées)	☐ Rapprochement de conjoints Nombre d'enfant(s) à charge : ☐ Autorité parentale conjointe Nombre d'année(s) de séparation au 1/09/2019 : ☐ Mutation simultanée de conjoints ☐ Parent isolé ☐ Mutation simultanée de non-conjoints	
Priorités	Dossier handicap ☐ Reconnaissance travailleur handicapé : OUI ☐ NON ☐ 1^{re} demande après reconversion ☐ Ex-fonctionnaire ☐ Réintégration ☐ Dans ces trois derniers cas, indiquez le poste occupé précédemment :	

LES GROUPEMENTS ORDONNÉS DE COMMUNES

Dans l'académie de Versailles, les groupements de communes sont « ordonnés ». Cela signifie que si vous formulez un vœu de ce type, chacune des communes sera examinée dans l'ordre : si votre barème vous permet d'être affecté dans la commune n°1 du groupement, vous y serez affecté et le reste du groupement ne sera pas examiné. Si votre barème ne vous permet pas d'être affecté dans la commune n°1, c'est la commune n°2 qui sera examinée : si votre barème vous permet d'y être affecté, l'examen du groupement s'arrêtera là. Sinon, vous serez mis en concurrence avec les demandeurs de la commune n°3, etc.

Ce type de vœu permet de formuler l'équivalent d'une vingtaine de vœux de communes en un seul vœu, la totalité de la demande étant limitée à 20.

Groupements ordonnés de communes des Yvelines (78)

VERSAILLES et sa région 078954

- 1 : VERSAILLES (SL, Mp, RER C)
- 2 : LE CHESNAY (SL, RER C) (4 km)
- 3 : VIROFLAY (SL, Mp, RER C) (4 km)
- 4 : BUC (Mp, RER C) (4 km)
- 5 : SAINT-CYR L'ECOLE (Mp, RER C) (4 km)
- 6 : VELIZY-VILLACOUBLY (Mp, SL, RER C) (5km)
- 7 : GUYANCOURT (Mp, RER C) (5 km)
- 8 : FONTENAY-LE-FLEURY (Mp) (6 km)
- 9 : NOISY LE ROI (SL) (7 km)
- 10 : BOIS-D'ARCY (Mp, RER C) (7km)
- 11 : MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (Mp, RER C) (8 km)
- 12 : VOISINS-LE-BRETONNEUX (Mp, RER C) (8 km)
- 13 : MAGNY-LES-HAMEAUX (Mp, RER C) (8 km)
- 14 : VILLEPREUX (Mp) (8 km)
- 15 : TRAPPES (Mp) (10 km)
- 16 : LES CLAYES-SOUS-BOIS (Mp) (10 km))
- 17 : ELANCOURT (Mp) (12 Km)
- 18 : PLAISIR (Mp) (13 km)
- 19 : CHEVREUSE (RER B) (13 km)
- 20 : LA VERRIERE (Mp) (13 km)
- 21 : LE MESNIL-SAINT-DENIS (Mp) (13 km)
- 22 : MAUREPAS (Mp) (15 km)
- 23 : JOUARS-PONTCHARTRAIN (Mp) (15 km)
- 24 : COIGNIERES (Mp) (16km)

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE et sa région 078955

- 1 : SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (RER A)
- 2 : LE PECQ (RER A) (5 km)
- 3 : MAISONS-LAFFITTE (SL, RER A) (5 km)
- 4 : MONTESSON (SL, RER A) (5 km)
- 5 : POISSY (SL, RER A) (5 km)
- 6 : SARTROUVILLE (SL, RER A) (5 km)
- 7 : HOUILLES (SL, RER A) (5 km)
- 8 : CARRIERES-SOUS-POISSY (SL, RER A) (5 km)
- 9 : ACHERES (RER A) (5km)
- 10 : ANDRESY (SL) (6 km)
- 11 : LE VESINET (RER A) (6 km)
- 12 : CHANTELOUP (SL) (7 km)
- 13 : CHATOU (RER A) (7 km)
- 14 : CROISSY-SUR-SEINE (RER A) (7 km)
- 15 : CARRIERE-SUR-SEINE (SL, RER A) (7 km)
- 16 : CHAMBOURCY (SL, RER A) (7 km)
- 17 : CONFLANS-SAINT-HONORINE (SL, RER A) (8 km)
- 18 : TRIEL-SUR-SEINE (SL) (8 km)
- 19 : MARLY-LE-ROI (SL) (9 km)
- 20 : VERNOUILLET (SL) (10 km)
- 21 : LA CELLE-SAINT-CLOUD (SL) (11 km)
- 22 : FEUCHEROLLES (SL) (11 km)
- 23 : VERNEUIL-SUR-SEINE (SL) (11 km)

MANTES et sa région 078956

- 1 : MANTES-LA-JOLIE (SL)
- 2 : MANTES-LA-VILLE (SL)
- 3 : LIMAY (SL) (2 km)
- 4 : MAGNANVILLE (SL) (2 km)
- 5 : PORCHEVILLE (SL) (5 km)
- 6 : ISSOU (SL) (5 km)
- 7 : GARGENVILLE (SL) (7 km)
- 8 : ROSNY-SUR-SEINE (SL) (8 km)
- 9 : EPONE (SL) (9 km)
- 10 : AUBERGENVILLE (SL) (11 km)
- 11 : BONNIERES-SUR-SEINE (SL) (11 km)
- 12 : BREVAL (SL) (13 km)
- 13 : MAULE (Mp, SL) (14 km)
- 14 : LES MUREAUX (SL) (15 km)
- 15 : MEULAN (SL) (15 km)
- 16 : ECQUEVILLY (SL) (16 km)
- 17 : GAILLON SUR MONTCIEN (SL) (18 km)

Groupements ordonnés de communes de l'Essonne (91)

EVRY-CORBEIL et sa région 091954

- 1 : CORBEIL-ESSONNES (RER D)
- 2 : EVRY (RER D)
- 3 : SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL (RER D) (3 km)
- 4 : COURCOURONNES (RER D) (4 km)
- 5 : LISSES (RER D) (4 km)
- 6 : RIS-ORANGIS (RER D) (5 km)
- 7 : SAINT-PIERRE-DU-PERRAY (RER D) (5 km)
- 8 : ETIOLLES (RER D) (5 km)
- 9 : SOISY-SUR-SEINE (RER D) (5 km)
- 10 : BONDOUFLE (RER C, RER D) (5 km)
- 11 : VILLABE (RER D) (5 km)
- 12 : GRIGNY (RER D) (7 km)
- 13 : MENNECY (RER D) (7 km)
- 14 : VIRY-CHATILLON (RER D) (8 km)
- 15 : MONTGERON (RER D) (8 km)
- 16 : QUINCY-SOUS-SENART (RER D) (8 km)
- 17 : EPINAY-SOUS-SENART (RER D) (10 km)
- 18 : BOUSSY-SAINT-ANTOINE (RER D) (10 km)
- 19 : BRUNOY (RER D) (10 km)
- 20 : CROSNE (RER D) (11 km)
- 21 : YERRES (RER D) (13 km)

MASSY-PALaiseau et sa région 091955

- 1 : MASSY (RER B, RER C)
- 2 : PALAISEAU (RER B)
- 3 : IGNY (RER C) (3 km)
- 4 : VERRIERES-LE-BUISSON (RER B) (4 km)
- 5 : VILLEBON-SUR-YVETTE (RER B) (4 km)
- 6 : CHILLY-MAZARIN (RER C) (5 km)
- 7 : LONGJUMEAU (RER C) (5 km)
- 8 : SAULX-LES-CHARTREUX (RER B, RER C) (5 km)
- 9 : NOZAY (RER B, RER C) (5 km)
- 10 : ORSAY (RER B) (5 km)
- 11 : LES ULIS (RER B, RER C) (6 km)
- 12 : MORANGIS (RER B, RER C) (6 km)
- 13 : BURES-SUR-YVETTE (RER B) (7 km)
- 14 : PARAY-VIEILLE-POSTE (RER C) (9 km)
- 15 : GIF-SUR-YVETTE (RER B) (9 km)

VIRY-CHATILLON et sa région 091956

- 1 : VIRY-CHATILLON (RER D)
- 2 : JUVISY-SUR-ORGE (RER C, RER D) (2 km)
- 3 : SAVIGNY-SUR-ORGE (RER C) (2 km)
- 4 : GRIGNY (RER D) (2 km)
- 5 : MORSANG-SUR-ORGE (RER C) (3 km)
- 6 : DRAVEIL (RER C, RER D) (4 km)
- 7 : VILLEMOISSON-SUR-ORGE (RER C) (4 km)
- 8 : RIS-ORANGIS (RER D) (4 km)
- 9 : SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (RER C) (5 km)
- 10 : ATHIS-MONS (RER C) (5 km)
- 11 : VIGNEUX-SUR-SEINE (RER D) (5 km)
- 12 : EPINAY-SUR-ORGE (RER C) (5 km)
- 13 : SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (RER C) (6 km)
- 14 : EVRY (RER D) (7 km)
- 15 : CORBEIL-ESSONNES (RER D) (10 km)
- 16 : OLLAINVILLE (RER C) (15 km)
- 17 : BRETIGNY-SUR-ORGE (RER C) (10 km)
- 18 : SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON (RER C) (12 km)
- 19 : ARPAJON (RER C) (14 km)
- 20 : LA NORVILLE (RER C) (14 km)
- 21 : MAROLLES-EN-HUREPOIX (RER C) (14 km)

Voir légende en annexe page IV.

Groupements ordonnés de communes des Hauts de Seine (92)

VANVES et sa région 092956

- 1 : MONTRouGE (M4, M13) (6 km)
- 2 : VANVES (Mp, M13) (6 km)
- 3 : MALAKOFF (Mp, M13) (6 km)
- 4 : ISSY-LES-MOULINEAUX (RER C, M12) (7 km)
- 5 : BAGNEUX (RER B, M3, M4) (8 km)
- 6 : BOULOGNE-BILLANCOURT (M9, M10) (8 km)
- 7 : CHATILLON (M4, M13) (8 km)
- 8 : FONTENAY-AUX-ROSES (RER B) (9 km)
- 9 : BOURG-LA-REINE (RER B) (10 km)
- 10 : SCEAUX (RER B) (10 km)
- 11 : CLAMART (Mp) (10 km)
- 12 : LE PLESSIS-ROBINSON (RER B) (11 km)
- 13 : MEUDON (RER C, Mp) (11 km)
- 14 : CHATENAY-MALABRY (RER B) (12 km)
- 15 : ANTONY (RER B, RER C) (13 km)

SAINT-CLOUD et sa région 092957

- 1 : PUTEAUX (SL, RER A) (9 km)
- 2 : SURESNES (SL) (9 km)
- 3 : SAINT-CLOUD (SL) (10 km)
- 4 : SEVRES (Mp, SL) (10 km)
- 5 : NANTERRE (RER A, SL) (11 km)
- 6 : GARCHES (SL) (11 km)
- 7 : CHAVILLE (SL, Mp, RER C) (13 km)
- 8 : VILLE D'AVRAY (SL) (13 km)
- 9 : VAUCRESSON (SL) (13 km)
- 10 : RUEIL-MALMAISON (RER A) (13 km)

CLICHY et sa région 092958

- 1 : CLICHY (SL, M13) (6 km)
- 2 : LEVALLOIS (SL, M3) (6 km)
- 3 : NEUILLY-SUR-SEINE (M1, RER C) (6 km)
- 4 : ASNIERES-SUR-SEINE (SL, M13) (8 km)
- 5 : COURBEVOIE (SL) (8 km)
- 6 : BOIS-COLOMBES (SL) (9 km)
- 7 : LA GARENNE-COLOMBES (SL) (9 km)
- 8 : GENNEVILLIERS (RER C, M13) (9 km)
- 9 : VILLENEUVE-LA-GARENNE (RER C, N) (9 km)
- 10 : COLOMBES (SL) (10 km)

Groupements ordonnés de communes du Val d'Oise (95)

CERGY-PONTOISE et sa région 095954

- 1 : CERGY (N, SL, RER A)
- 2 : PONTOISE (N, SL, RER C)
- 3 : ERAGNY (SL) (3 km)
- 4 : SAINT-OUEN-L'AUMONE (SL, N) (4 km)
- 5 : OSNY (SL, RER A) (4 km)
- 6 : VAUREAL (N, SL, RER A) (4 km)
- 7 : JOUY-LE-MOUTIER (N, SL, RER A) (5 km)
- 8 : PIERRELLAY (N) (6 km)
- 9 : AUVERS-SUR-OISE (N) (7 km)
- 10 : HERBLAY (SL) (8 km)
- 11 : COURDIMANCHE (N, SL, RER A) (9 km)
- 12 : VIGNY (N, SL, RER A) (10 km)
- 13 : PARMAN (N) (12 km)
- 14 : L'ISLE-ADAM (N) (14 km)
- 15 : PERSAN (N) (19 km)
- 16 : BEAUMONT-SUR-OISE (N) (20 km)
- 17 : BERNES-SUR-OISE (N) (24 km)

SARCELLES et sa région 095955

- 1 : DEUIL-LA-BARRE (N) (14 km)
- 2 : MONTMAGNY (N) (14 km)
- 3 : GARGES-LES-GONESSE (N) (14 km)
- 4 : MONTMORENCY (N) (15 km)
- 5 : SARCELLES (N, RER D) (16 km)
- 6 : VILLIERS-LE-BEL (N, RER D) (17 km)
- 7 : GONESSE (N, RER D) (17 km)
- 8 : ARNOUVILLE-LES-GONESSE (N, RER D) (17 km)
- 9 : SAINT-BRICE-SOUS-FORET (N) (17 km)
- 10 : ECOUEN (N) (20 km)
- 11 : DOMONT (N) (20 km)
- 12 : EZANVILLE (21 km)
- 13 : GOUSSAINVILLE (N) (21 km)
- 14 : BOUFFEMONT (N) (21 km)
- 15 : LOUVRES (N) (24 km)
- 16 : MONTSOULT (N) (24 km)
- 17 : SAINT-WITZ (N) (29 km)
- 18 : MARLY-LA-VILLE (N) (29 km)
- 19 : FOSSES (N) (30 km)

ARGENTEUIL et sa région 095956

- 1 : ARGENTEUIL (SL, RER C)
- 2 : SANNOIS (SL, RER C) (3 km)
- 3 : BEZONS (SL, RER A) (4 km)
- 4 : CORMEILLES-EN-PARISIS (SL) (4 km)
- 5 : SAINT-GRATIEN (N, RER C) (4 km)
- 6 : FRANCONVILLE (N, RER C) (4 km)
- 7 : ENGHEN-LES-BAINS (N) (5 km)
- 8 : EAUBONNE (SL, N, RER C) (5 km)
- 9 : ERMONT (SL, N, RER C) (5 km)
- 10 : MONTIGNY-LES-CORMEILLES (N, RER C, SL) (6 km)
- 11 : SOISY-SOUS-MONTMORENCY (N) (6 km)
- 12 : LE PLESSIS-BOUCHARD (N, RER C) (6 km)
- 13 : SAINT-PIRIX (N) (9 km)
- 14 : SAINT-LEU-LA-FORET (N) (8 km)
- 15 : TAVERNY (N) (8 km)
- 16 : BESSANCOURT (N) (10 km)
- 17 : BEAUCHAMP (N) (12 km)
- 18 : MERY-SUR-OISE (N) (13 km)
- 19 : MERIEL (N) (14 km)



(km) : distance de la commune à la ville de référence (sauf pour les groupements de communes des Hauts de Seine et le groupement de Sarcelles : distance de la commune à Paris centre)

Desserte par les lignes de transports en commun

M : métro
Mp : Paris Montparnasse
N : Gare du Nord
SL : Gare Saint Lazare
RER A, B, C, D

Informations données à titre indicatif : la ligne de transports ferrés mentionnée comme desservant la commune nécessite en réalité parfois de prendre ensuite un bus pour atteindre la ville, ce qui rallonge d'autant le trajet. Par ailleurs, le temps de transport peut parfois être raccourci grâce à une correspondance supplémentaire au départ d'une autre gare.
N'hésitez pas à vous reporter au site www.transilien.com et à simuler les trajets en incluant les bus, dont le réseau est dense dans l'académie de Versailles.

 Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les barres du mouvement intra-académique de Versailles 2018.
Attention : le barème 2019 ayant été modifié de façon importante (ancienneté de poste, bonifications familiales, bonification stagiaires...) la comparaison est rendue encore plus compliquée cette année !

Rappels préalables à l'utilisation de ces barres pour la formulation de votre demande de mutation :

- ⇒ **Les barres 2018** indiquent le barème qui était celui du dernier entrant l'an dernier dans la zone considérée. Cela ne signifie pas forcément que ce barème était suffisant pour obtenir satisfaction ! **A barème égal, le départage se fait à la date de naissance.** C'est par exemple souvent le cas pour les barres égales à 14 ou 64, barèmes de nombreux stagiaires. Cette année, la bonification stagiaire étant passée à 15 points à l'intra, ces barèmes devraient avoir pour « équivalents » 14 et 29. De plus, ces barres intègrent les établissements REP+, que les stagiaires peuvent exclure.
- ⇒ Ces barres, qui ne sont qu'**indicatives**, ne constituent en aucun cas une garantie puisqu'elles sont établies à l'issue du mouvement et que des variations importantes peuvent avoir lieu d'une année sur l'autre. Elles permettent seulement d'essayer de mesurer le caractère plus ou moins réaliste de votre demande.
N.B. Seules les disciplines dont le mouvement implique un nombre suffisant de collègues et de postes pour que les barres soient significatives sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Pour les autres disciplines (psy-EN, technologie, STI, économie-gestion, langues à faible diffusion...), n'hésitez pas à nous contacter.
Les barres par commune et par type d'établissement (collège / lycée) des six derniers mouvements sont disponibles sur notre site. Vous pouvez y accéder sur la page <https://www.snes.edu/Intra-academie-2018-les-barres-du-mouvement.html> à l'aide de vos identifiants de syndiqué.
N.B. Dans le 78, le 91 et le 95, certaines communes n'appartiennent à aucun groupement de communes.
- ⇒ En ce qui concerne les **zones de remplacement** :
 - Lettres modernes, histoire-Géographie, EPS et anglais sont les seules disciplines dans lesquelles existent encore des zones de taille infra-départementale. Pour les autres disciplines qui figurent dans le tableau ci-dessous, la ZR couvre le département tout entier, à l'exception de la documentation, pour laquelle la ZR est académique. **Il ne faut pas formuler de vœux de ZR infra-départementales dans les disciplines où elles n'existent pas : ces vœux seront invalidés par l'Administration et donc perdus !**
 - Dans les disciplines où l'académie est le plus déficitaire, il **existe un risque très important que le Rectorat ferme des zones de remplacement** afin de pourvoir en priorité les postes fixes en établissement. En mathématiques, sciences physiques ou lettres classiques par exemple, il est possible que les ZR soient très difficiles d'accès. Malgré nos demandes, l'Administration ne donne aucune information à ce sujet en amont du mouvement.

snes fsu		Allemand	Anglais	Arts plastiques	* Documentation	Education	Education musicale	Espagnol	Histoire-Géographie	Italien	Lettres classiques	Lettres modernes	Mathématiques	Philosophie	S.E.S.	S.V.T.	Sciences physiques
78	GEO Versailles	270,2	64	101	94	73	88	55	64	PPV	38	64	14	118,2	136,2	148,2	94,2
	GEO Saint Germain	94	28	126	64	69	38	64	64	PPV	14	51	14	PPV	64	125	14
	GEO Mantes	PPV	14	138	88	74	14	64	64	PPV	35	42	14	180	14	124	14
	ZR 78 Nord	353,2	14	14	14*	14	14	14	14	155,2	PPV	14	PPV	51	14	14	PPV
	ZR 78 Sud		14						14			14					
91	GEO Evry-Corbeil	95	14	51	31	121	21	14	51	PPV	14	51	14	118	14	145	14
	GEO Massy-Palaiseau	81	14	94,2	100	121	251	21	66	PPV	64	94,2	64	259,2	28	175	64
	GEO Viry-Chatillon	95	14	49	14	121	64	94	64	155	14	58	14	125	58	126	14
	ZR 91 Est	14	14	14	14*	21	14	28	14	42	PPV	14	PPV	14	14	14	PPV
	ZR 91 Ouest		14						14			14					
92	GEO Vanves	158	55	125	31	114	138	14	145	400,2	108	124	14	709,2	114	154	64
	GEO Saint-Cloud	125,2	64	114	100	121	69,2	94,2	144	PPV	45	144	14	1361,2	126,2	88	14
	GEO Clichy	171,2	55	125	14	114	88	61,2	124	PPV	55	121	14	1107	98	117	14
	ZR 92 Nord	55	64	114	14*	64	14	64	14	258,2	PPV	65	PPV	181,2	64	14	PPV
	ZR 92 Sud		58						28			79					
95	GEO Cergy-Pontoise	192,2	14	51	64	442	64	107	14	PPV	PPV	21	14	117	44,2	64	14
	GEO Sarcelles	28	14	14	42	21	14	21	14	134	14	28	14	117	38	38	14
	GEO Argenteuil	35	14	64	65	64	88	14	14	PPV	21	44,2	14	187	48	21	14
	ZR 95 Est	14	14	14	14*	14	14	14	14	201,2	PPV	14	PPV	45	14	14	14
	ZR 95 Ouest		14						14			14					

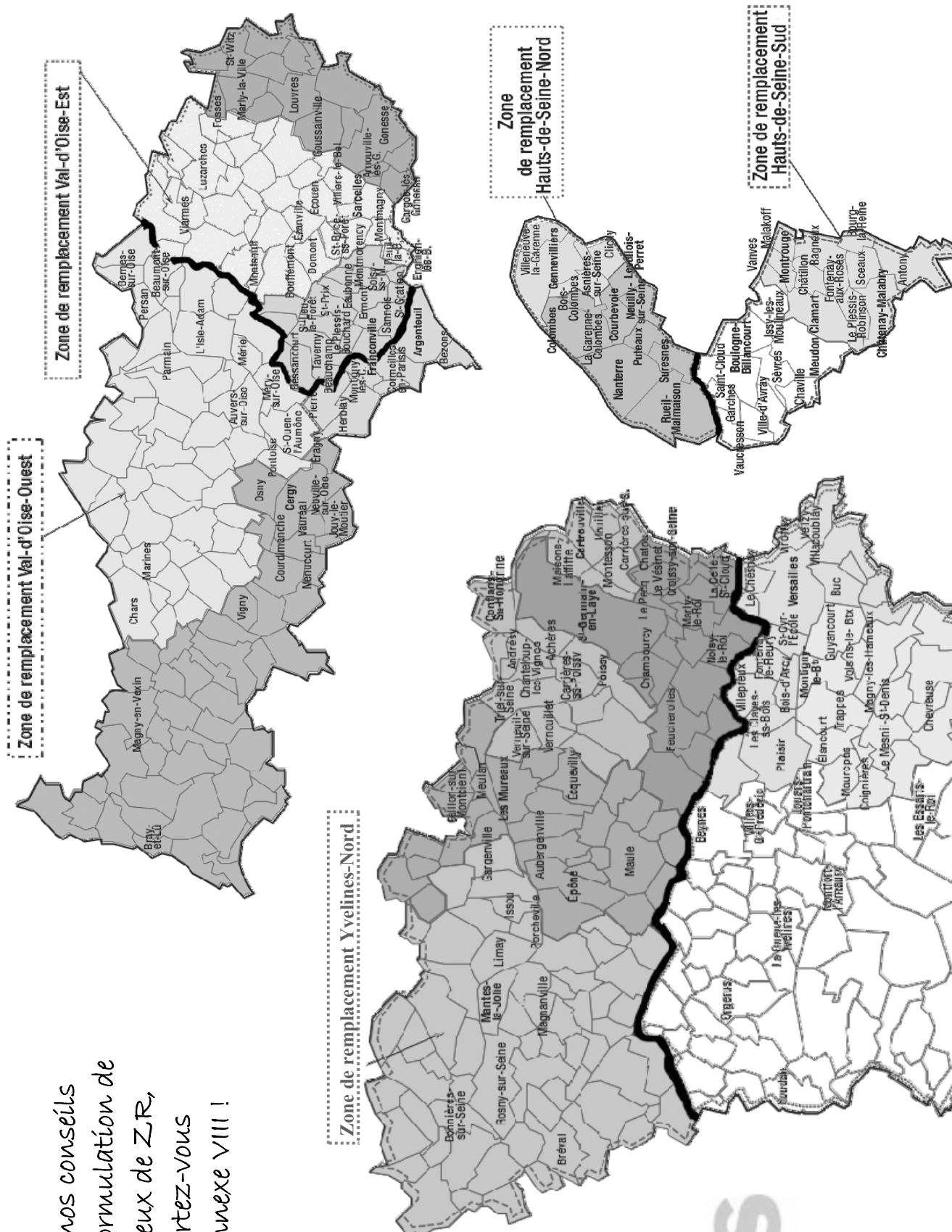
GEO : groupement ordonné de communes

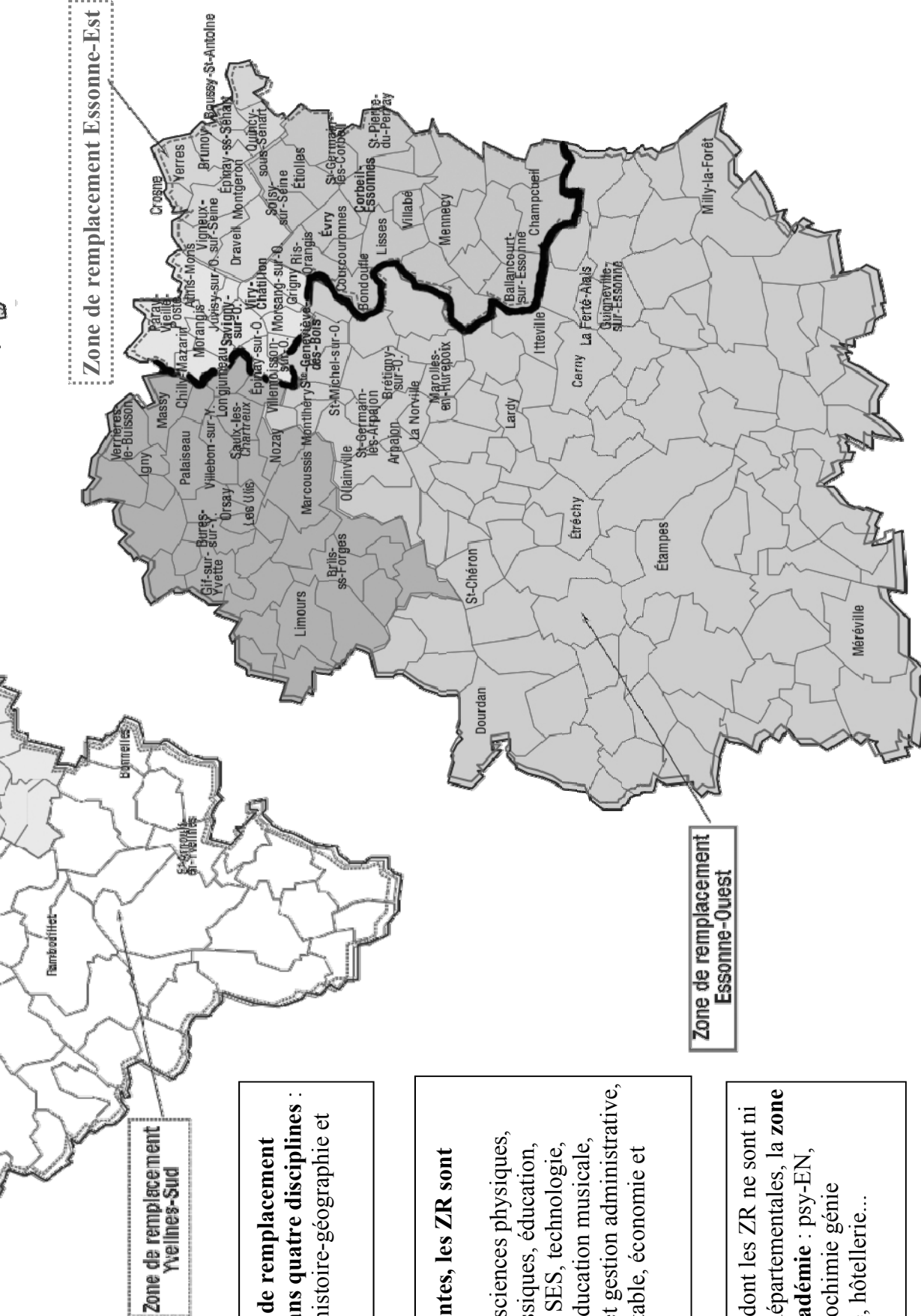
PPV : « pas de poste vacant » : aucun poste n'a été pourvu à l'intra 2018 dans cette zone et dans la discipline.

*: la Documentation est une discipline à ZR académique. La barre de cette ZR à l'intra 2018 était de 14 points.

Les zones de remplacement de l'académie de Versailles

Pour nos conseils
sur la formulation de
vos vœux de Z.R.,
reportez-vous
en annexe VIII !





Il existe encore des **zones de remplacement infra-départementales dans quatre disciplines** : lettres modernes, anglais, histoire-géographie et EPS.

Dans les disciplines suivantes, les ZR sont départementales :
mathématiques, espagnol, sciences physiques, SVT, allemand, lettres classiques, éducation, italien, philosophie, arabe, SES, technologie, STMS, électrotechnique, éducation musicale, arts plastiques, économie et gestion administrative, économie et gestion comptable, économie et gestion commerciale.

Pour toutes les disciplines dont les ZR ne sont ni départementales, ni infra-départementales, la **zone de remplacement est l'académie** : psy-EN, documentation, chinois, biochimie génie biologique, biotechnologie, hôtellerie...



L'Administration étant incapable de paramétrer le serveur SIAM, l'application vous laisse la possibilité de formuler des vœux de ZR infra-départementales **même quand elles n'existent pas dans votre discipline**. Ces vœux apparaissent aussi sur l'accusé de réception papier de demande de mutation.

Ne formulez surtout pas ces vœux : ils seront invalidés par l'Administration !

FORMULATION DES VŒUX DE ZONES DE REMPLACEMENT

Pour obtenir les bonifications au titre du rapprochement de conjoint, de l'autorité parentale conjointe, de parent isolé, ou de mutation simultanée entre conjoints

Selon les disciplines, il existe (voir carte annexes VI et VII) :

- deux zones de remplacement par département, dites « infra-départementales » : lettres modernes, anglais, histoire-géographie et EPS ;
- une zone de remplacement par département : SVT, mathématiques, espagnol, sciences physiques, allemand, lettres classiques, éducation, italien, philosophie, arabe, SES, STMS, technologie, électrotechnique, éducation musicale, arts plastiques, économie et gestion administrative, économie et gestion comptable, économie et gestion commerciale ;
- une zone de remplacement unique, constituée de l'intégralité de l'académie pour toutes les autres disciplines : psy-EN, documentation, chinois, biochimie génie biologique, biotechnologie, hôtellerie...



L'Administration étant incapable de paramétrer le serveur SIAM, l'application vous laisse la possibilité de formuler des vœux de ZR infra-départementales **même quand elles n'existent pas dans votre discipline** ! Ces vœux apparaissent aussi sur l'accusé de réception papier de demande de mutation... **Ne formulez surtout pas ces vœux : ils seront invalidés par l'Administration !**

Or, les types de vœux que vous formulez ont une incidence sur la hauteur des bonifications familiales que vous pouvez obtenir.

Exemple : pour le rapprochement de conjoint, les vœux de type « commune », auxquels sont assimilées les zones de remplacement infra-départementales, sont bonifiés à 30,2 points. Les vœux de niveau départemental sont, quant à eux, bonifiés à 150,2 points.

Il faut donc veiller à formuler vos vœux de façon à obtenir le maximum de points auquel vous avez droit.

Conseils

Pour les disciplines à ZR infra-départementales :

Formulez vos vœux selon vos souhaits, mais pour obtenir les bonifications familiales à **150,2** ou **150** points et de mutation simultanée à **100** points, formulez le vœu « toute zone de remplacement du département », qui est codé ZRD 78, ZRD 91, ZRD 92 ou ZRD 95.
Les vœux de ZR infra-départementales, seront bonifiés à 30,2 et 30 points.

	Pour obtenir la bonification de 30,2 points (rapprochement de conjoint ou autorité parentale conjointe) ou 30 points (mutation simultanée de conjoints et parent isolé), formulez le vœu « zone infra-départementale »	Pour obtenir la bonification de 150,2 points (rapprochement de conjoint ou APC), 150 points (parent isolé) ou 100 points (mutation simultanée de conjoints), formulez le vœu « toute ZR du département »
<i>Pour le département des Yvelines (78)</i>	078005ZH (Nord) ou 078006ZS (Sud)	ZRD 078
<i>Pour le département de l'Essonne (91)</i>	091008ZC (Ouest) ou 091007ZU (Est)	ZRD 091
<i>Pour le département des Hauts de Seine (92)</i>	092009ZG (Nord) ou 092010ZR (Sud)	ZRD 092
<i>Pour le département du Val d'Oise (95)</i>	095012ZV (Ouest) ou 095011ZL (Est)	ZRD 095

Conseils

Pour les disciplines à ZR départementales :

L'obtention des bonifications familiales à **150,2** ou **150** points et de mutation simultanée à **100** points est conditionnée par la formulation du vœu « toute zone de remplacement du département », même si celui-ci équivaut à demander une simple zone de remplacement. Il faut donc utiliser les vœux codés ZRD 78, ZRD 91, ZRD 92 ou ZRD 95.

	Pour obtenir la bonification de 150,2 points (rapprochement de conjoint ou autorité parentale conjointe), 150 points (parent isolé) ou 100 points (mutation simultanée de conjoints), formulez le vœu « toute ZR du département » comme suit :
<i>Pour le département des Yvelines (78)</i>	ZRD 078
<i>Pour le département de l'Essonne (91)</i>	ZRD 091
<i>Pour le département des Hauts de Seine (92)</i>	ZRD 092
<i>Pour le département du Val d'Oise (95)</i>	ZRD 095

Chacun de vos vœux de zone de remplacement pourra donner lieu à la formulation de 5 préférences sur SIAM (ils apparaîtront en P1, P2, P3... sur l'accusé de réception papier de demande de mutation). Si vous êtes affecté sur l'une de ces ZR, les préférences serviront lors de la phase d'ajustement de juillet, qui attribue aux TZR les affectations à l'année. Si vous êtes affecté en extension sur une ZR que vous n'avez pas demandée, vous aurez la possibilité de formuler des préférences ultérieurement par courrier envoyé à la DPE avant le 19 juin.



Fiche de suivi syndical

PHASE D'AJUSTEMENT DES TZR 2019

VOEUX D'AFFECTATION PROVISoire DANS UNE ZONE DE REMPLACEMENT

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

Catégorie : Agrégé Certifié
Psy-ÉN
CPE

Si vous avez demandé un temps partiel,
QUOTITÉ : _____

DISCIPLINE : _____

ZR d'affectation : _____

Date d'affectation à titre définitif sur cette zone : _____

Établissement de rattachement actuel : _____

Adresse personnelle : _____

Code Postal : __ / __ / __ / __ / __ ☎ : __ / __ / __ / __ / __ / __

Commune : _____ Courriel : _____

BARÈME « INTRA »

- ◆ Échelon au 31.08.2018 ou au 01.09.2018 par reclassement : _____
- ◆ Ancienneté dans le poste au 31.08.2019 : _____
- ◆ Si vous êtes T1, avez-vous exclu les établissements REP+ : OUI NON
- ◆ Bonification prioritaire sur la ZR au titre de la RQTH : OUI NON

↳ Dans cette zone, je préfère : Avoir une affectation à l'année
Faire des remplacements de courte et moyenne durée

↳ Pour une affectation à l'année, je privilégie : la localisation géographique
(classez de 1 à 3) le type d'établissement : collège / lycée (rayez la mention inutile)
l'affectation sur un seul établissement

↳ Mes préférences d'affectation à l'intérieur de la ZR sont :
(5 préférences : établissement, commune ou groupement de communes, département, zone)

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

Vœux saisis sur SIAM :

OUI NON

Vœux formulés par courrier auprès de la DPE :

OUI NON

Date : _____

Pour une meilleure prise en compte de votre situation, n'hésitez pas à nous joindre un courrier explicatif que vous enverrez également au Rectorat : précisions sur votre situation familiale, moyen de locomotion., préférence pour une affectation sur un seul établissement plutôt que deux...

N° SNES (voir carte syndicale) : _____

Cotisation remise le : __ / __ / ____

Académie : _____

Nom figurant sur votre carte : _____

Important : autorisation CNIL

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES 45 avenue d'Ivry 75647 Paris Cedex 13 ou aux sections académiques.

Date : __ / __ / ____ Signature : _____

**Fiche à renvoyer dès que vous aurez les résultats du mouvement intra-académique, et le plus tôt possible
au SNES Versailles, 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94 112 Arcueil Cedex
s3ver@snes.edu ☎ : 01.41.24.80.56**

ÉTABLISSEMENTS RELEVANT DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

(se reporter aux pages 8 et 9 de la publication)

YVELINES (78)								
Commune	Type etab	N°RNE	Nom de l'établissement	REP + au 01/09/2015	REP au 01/09/2015	Sensible	Politique de la ville (violence) (arrêté 2001)	APV jusqu'au 31/08/14
ACHERES	CLG	0783248G	JEAN LURCAT				V	A
	CLG	0783636D	CAMILLE DU GAST				V	A
AUBERGENVILLE	CLG	0780506B	ARTHUR RIMBAUD				V	A
	LYC	0781859X	VINCENT VAN GOGH				V	A
CARRIERES SOUS POISSY	CLG	0780032L	FLORA TRISTAN		REP		V	A
	CLG	0781817B	CLAUDE MONET				V	A
CHANTELOUP LES VIGNES	CLG	0781108F	RENE CASSIN	REP +		S	V	A
	CLG	0781986K	MAGELLAN		REP	S	V	A
ECQUEVILLY	CLG	0781915H	LEONARD DE VINCI				V	A
HOUILLES	CLG	0780269U	GUY DE MAUPASSANT				V	A
	CLG	0783253M	LAMARTINE				V	A
LES MUREAUX	CLG	0780572Y	PAUL VERLAINE		REP		V	A
	CLG	0780180X	JULES VERNE	REP+		S	V	A
	CLG	0781914G	JEAN VILAR		REP		V	A
	LYC	0781984H	VAUCANSON				V	A
LIMAY	CLG	0780255D	ALBERT THIERRY		REP		V	A
	CLG	0782115A	GALILEE				V	A
	LYC	0781884Z	CONDORCET				V	A
MANTES LA JOLIE	CLG	0780708W	JULES FERRY				V	A
	CLG	0780417E	PAUL CEZANNE	REP+		S	V	A
	CLG	0783254N	ANDRE CHENIER	REP+		S	V	A
	CLG	0781977A	GEORGES CLEMENCEAU	REP+		S	V	A
	CLG	0781896M	PASTEUR	REP+			V	A
	CLG	0781955B	DE GASSICOURT	REP+		S	V	A
	LYC	0782540M	JEAN ROSTAND				V	A
MANTES LA VILLE	CLG	0780116C	LES PLAISANCES		REP		V	A
	CLG	0780569V	LA VAUCOULEURS				V	A
	LYC	0783533S	CAMILLE CLAUDEL				V	A
PLAISIR	CLG	0780420H	BLAISE PASCAL		REP		V	A
POISSY	CLG	0780264N	LES GRANDS CHAMPS	REP+		S	V	A
	CLG	0783358B	JEAN JAURES				V	A
ROSNY SUR SEINE	CLG	0781916J	SULLY				V	A
SARTROUVILLE	CLG	0780258G	COLETTE				V	A
	CLG	0780579F	DARIUS MILHAUD				V	A
	LYC	0783431F	JULES VERNE				V	A
	CLG	0783436R	LOUIS PAULHAN		REP			
	CLG	0780577D	ROMAIN ROLLAND		REP	S	V	A
TRAPPES	CLG	0780187E	YOURI GAGARINE	REP+		S	V	A
	CLG	0781618K	GUSTAVE COURBET		REP	S	V	A
	LYC	0781297L	PLAINE DE NEAUPHLE				V	A
	CLG	0780514K	LE VILLAGE		REP	S	V	A
	LP	0780273Y	LOUIS BLERIOT				V	A
	LP	0780584L	HENRI MATISSE				V	A
VERNOUILLET	CLG	0780845V	EMILE ZOLA				V	A

ESSONNE (91)								
Commune	Type etab	N°RNE	Nom de l'établissement	REP + au 01/09/2015	REP au 01/09/2015	Sensible	Politique de la ville (violence) (arrêté 2001)	APV jusqu'au 31/08/14
ATHIS MONS	CLG	0911027X	M. R. DELALANDE		REP			A
CORBEIL ESSONNES	CLG	0911024U	LOUISE MICHEL	REP+			V	A
	CLG	0911570M	L. SEDAR SENGHOR	REP+		S	V	A
	CLG	0911443Z	LA NACELLE		REP	S	V	A
	LYC	0910620E	ROBERT DOISNEAU				V	A
EPINAY SOUS SENART	LYC	0911927A	MAURICE ELIOT					A
	CLG	0911397Z	LA VALLEE		REP			A
ETAMPES	CLG	0911402E	DE GUINETTE		REP			A
EVRY	CLG	0911729K	LES PYRAMIDES	REP+		S	V	A
	LP	0911254U	C. BAUDELAIRE			S	V	A
	CLG	0911865H	PAUL ELUARD		REP		V	A
	CLG	0912173T	GALILEE		REP			A
	LP	0911343R	AUGUSTE PERRET			S	V	A
GRIGNY	CLG	0912196T	SONIA DELAUNAY	REP+				A
	CLG	0911253T	PABLO NERUDA	REP+			V	A
	CLG	0911036G	JEAN VILAR	REP+		S	V	A
LES ULIS	CLG	0911334F	AIME CESAIRE		REP	S		A
	LYC	0911492C	L'ESSOURIAU					A
MASSY	CLG	0910624J	BLAISE PASCAL		REP			
RIS ORANGIS	CLG	0911025V	JEAN LURCAT		REP		V	A
	CLG	0910049J	ALBERT CAMUS		REP			
	LP	0911578W	P. MENDES FRANCE				V	A
SAVIGNY SUR ORGE	CLG	0910716J	JEAN MERMOZ		REP			A
STE GENEVIEVE DES BOIS	CLG	0910678T	JEAN MACE		REP			A
	LYC	0911346U	ALBERT EINSTEIN					A
	LPO	0912163G	PAUL LANGEVIN					A
	CLG	0911042N	PAUL ELUARD		REP			A
VIGNEUX SUR SEINE	CLG	0910776Z	PAUL ELUARD		REP			
VIRY CHATILLON	CLG	0910056S	OLIVIER DE SERRES		REP			A
	CLG	0910971L	LES SABLONS		REP		V	A

HAUTS DE SEINE (92)								
Commune	Type etab	N°RNE	Nom de l'établissement	REP + au 01/09/2015	REP au 01/09/2015	Sensible	Politique de la ville (violence) (arrêté 2001)	APV jusqu'au 31/08/14
ANTONY	CLG	0921243B	ANNE FRANK					A
ASNIERES SUR SEINE	CLG	0921545E	ANDRE MALRAUX		REP		V	A
	LP	0920150N	DE PRONY					A
BAGNEUX	CLG	0921168V	ROMAIN ROLLAND		REP	S	V	A
	CLG	0921631Y	HENRY BARBUSSE		REP			A
	CLG	0921778H	JOLIOT CURIE		REP			A
	LP	0920680P	LEONARD DE VINCI					A
BOULOGNE BILLANCOURT	CLG	0921239X	JEAN RENOIR					A
CHATENAY MALABRY	CLG	0921179G	LEONARD DE VINCI		REP			A
	CLG	0921180H	MASARYK		REP			A
CLAMART	CLG	0920854D	DES PETITS PONTS		REP			A
CLICHY	CLG	0920854D	JEAN JAURES		REP			
COLOMBES	CLG	0921160L	J.-B. CLEMENT		REP		V	A
	CLG	0921494Z	GAY LUSSAC				V	A
	CLG	0921675W	MARGUERITE DURAS		REP		V	A
	LP	0921229L	VALMY					A
	CLG	0920592U	MOULIN JOLY		REP	S	V	A
	LYC	0920137Z	GUY DE MAUPASSANT			S	V	A
	LPO	0922427N	CLAUDE GARAMONT					A
	CLG	0922020W	LES RENARDIERES				V	A
COURBEVOIE	CLG	0921157H	EDOUARD VAILLANT		REP	S	V	A
GENNEVILLIERS	CLG	0921541A	PASTEUR					A
	LYC	0921156G	GALILEE				V	A
	CLG	0921621M	GUY MOQUET	REP+			V	A
	CLG	0920882J	VICTOR HUGO		REP			A
NANTERRE	CLG	0921940J	PAUL ELUARD		REP			
	CLG	0921394R	ANDRE DOUCET		REP		V	A
	CLG	0921589C	EVARISTE GALOIS	REP+			V	A
	CLG	0920594W	REPUBLIQUE		REP			A
	LP	0921626T	CLAUDE CHAPPE					A
	LP	0921677Y	PAUL LANGEVIN					A
	LYC	0922464D	LOUISE MICHEL					A
	LYC	0920141D	JOLIOT CURIE					A
	LYC	0922277A	CHARLES PETIET				V	A
	CLG	0921159K	EDOUARD MANET		REP		V	A
VILLENEUVE LA GARENNE	CLG	0921543C	GEORGES POMPIDOU		REP	S	V	A
	LYC	0921594H	MICHEL ANGE			S	V	A

VAL D'OISE (95)								
Commune	Type etab	N°RNE	Nom de l'établissement	REP + au 01/09/2015	REP au 01/09/2015	Sensible	Politique de la ville (violence) (arrêté 2001)	APV jusqu'au 31/08/14
ARGENTEUIL	CLG	0951094Y	P. VAILLANT COUTURIER		REP			A
	CLG	0951138W	J.-J. ROUSSEAU		REP			A
	LYC	0950641F	JEAN JAURES					A
	LPO	0950666H	GEORGES BRAQUE					A
	CLG	0950885W	IRENE JOLIOT CURIE		REP		V	A
	CLG	0950886X	CLAUDE MONET	REP+		S	V	A
	CLG	0951139X	ALBERT CAMUS		REP			A
	CLG	0951230W	EUGENIE COTTON		REP	S	V	A
	CLG	0951356H	LUCIE AUBBRAC		REP	S	V	A
	LYC	0950640E	JULIE VICTOIRE DAUBIE					A
	LPO	0951811C	F. ET N. LEGER					A
	CLG	0950887Y	GABRIEL PERI		REP		V	A
	LPO	0952173W	EUGENE RONCERAY					A
	CLG	0950888Z	HENRI WALLON		REP	S	V	A
CERGY	CLG	0951401G	LA JUSTICE		REP			
	CLG	0951697D	MOULIN A VENT		REP			
	CLG	0951617S	GERARD PHILIPPE		REP			
CORMEILLES EN PARISIS	LP	0950656X	LE CORBUSIER			S	V	A
GARGES LES GONESSE	CLG	0951098C	PABLO PICASSO		REP		V	A
	CLG	0950711G	PAUL ELUARD	REP+			V	A
	CLG	0952036X	HENRI MATISSE		REP			A
	LYC	0951787B	ARTHUR RIMBAUD			S	V	A
	CLG	0950023J	HENRI WALLON	REP+		S	V	A
	LYC	0951766D	SIMONE DE BEAUVOIR					A
GONESSE	CLG	0951920W	FRANCOIS TRUFFAUT		REP		V	A
	CLG	0951142A	ROBERT DOISNEAU		REP			
GOUSSAINVILLE	CLG	0950026M	ROBESPIERRE		REP		V	A
	CLG	0951921X	MICHEL DE MONTAIGNE		REP			
	CLG	0952128X	GEORGES CHARPAX		REP			
	LYC	0950667J	ROMAIN ROLLAND			S	V	A
MONTIGNY LES CORMEILLES	CLG	0951800R	LOUIS ARAGON		REP		V	A
PERSAN	CLG	0950934Z	GEORGES BRASSENS		REP			A
PONTOISE	CLG	0950895G	PARC AUX CHARRETTES		REP			
SARCELLES	CLG	0950045H	EVARISTE GALOIS		REP		V	A
	CLG	0950723V	JEAN LURCAT	REP+			V	A
	CLG	0950900M	ANATOLE France		REP		V	A
	CLG	0950943J	CHANTEREINE	REP+			V	A
	CLG	0951945Y	VICTOR HUGO		REP		V	A
	LYC	0950947N	DE LA TOURELLE					A
	CLG	0951196J	VOLTAIRE		REP		V	A
	CLG	0951195H	MARCEL PAGNOL		REP			A
ST OVEN L'AUMONE	CLG	0950039B	LE PARC		REP			
	LP	0950658Z	CHATEAU D'EPLUCHES					A
	LYC	0951728M	EDMOND ROSTAND					A
	LYC	0951104J	JEAN PERRIN					A
VILLIERS LE BEL	CLG	0950939E	LEON BLUM		REP		V	A
	CLG	0950749Y	SAINT EXUPERY	REP+			V	A
	CLG	0951993A	MARTIN LUTHER KING	REP+			V	A
	LP	0951090U	PIERRE MENDES France				V	A

BULLETIN D'ADHÉSION 2018 – 2019

A remettre au trésorier SNES de votre établissement

(ou à renvoyer au SNES Versailles, 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL CEDEX)

Il est indispensable de dater et signer votre bulletin d'adhésion et le mandat SEPA en bas de page (si prélèvements).



Identifiant SNES (si vous êtes déjà adhérent)

Sexe Fém. Masc.

☐
☐

Date de naissance .. / .. / ..

Nom (utilisez le nom connu du rectorat précisé sur le bulletin de salaire)

Nom patronymique (de naissance) Prénom

Adresse (résidence, bâtiment, n° et voie)

Code postal Ville ou pays étranger

Téléphone fixe Téléphone portable

Courriel (Respectez minuscules, majuscules et caractères spéciaux)

Établissement d'affectation (Nom et ville)

Code

Établissement d'exercice si différent (Nom et ville)

Code

Catégorie (Certifié, Agrégé, classe normale, hors classe, Cl. Exceptionnelle, Chaire sup, CPE, AED, Psy-EN, Contractuel, AVS...) :

Congé ou détachement (préciser sa nature) :

Si titulaire : ☐ poste fixe ☐ TZR

Si temps partiel, quotité :

Si contractuel : ☐ CDD ☐ CDI

Discipline :

Échelon et date de promotion :

66% de votre cotisation syndicale est déductible du montant de vos impôts.

Si vous êtes non imposable, vous obtiendrez un crédit d'impôt à hauteur de 66% de votre cotisation.

ADHÉSION POSSIBLE EN LIGNE SUR : www.snes.edu

Catégories / échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
CERTIFIÉS ou CPE 6 prélèvements de : Coût réel après crédit d'impôt	119 € 19.9 € 41 €		147 € 24.5 € 50 €	175 € 29.2 € 60 €	180 € 30 € 62 €	184 € 30.7 € 63 €	194 € 32.4 € 66 €	207 € 34.5 € 71 €	220 € 36.7 € 75 €	236 € 39.4 € 81 €	252 € 42 € 86 €
AGRÉGÉS 6 prélèvements de : Coût réel après crédit d'impôt	140 € 23.4 € 48 €		172 € 28.7 € 59 €	204 € 34 € 70 €	217 € 36.2 € 74 €	230 € 38.4 € 79 €	245 € 40.9 € 84 €	263 € 43.9 € 90 €	281 € 46.9 € 96 €	298 € 49.7 € 102 €	310 € 51.7 € 106 €

Autorisation CNIL : J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES 46 avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

Montant total de la cotisation :

€ (voir ci-dessus)

☐ Paiement par chèque joint à l'ordre du SNES Versailles.

☐ Adhésion tacitement reconductible d'une année sur l'autre : paiement par prélèvements automatiques reconductibles. Je serai informé des montants et échéances en début d'année scolaire et pourrai à tout moment suspendre mon adhésion, modifier le mode de paiement, apporter les corrections nécessaires et modifier en conséquence le montant des prélèvements (validés pour l'année scolaire, dernier prélèvement au plus tard en août).

☐ Paiement par prélèvements automatiques non reconductibles. (Validés pour l'année scolaire en cours).

Précisez le nombre de prélèvements et leur montant :

prélèvements de € chacun.

Date :

Signature :

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2019 en fonction de la date de réception du bulletin.

Joindre obligatoirement un RIB, signer et compléter le mandat SEPA ci-dessous en cas de prélèvements.

N.B. : « paiement récurrent » ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements.

MANDAT



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Veuillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage

NOM
PRENOM
ADRESSE 1
ADRESSE 2
CODE POSTAL - VILLE
PAYS
IBAN
BIC

Pour le compte de :

SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

à :
Le :
SIGNATURE :

Paiement : ☒ récurrent ou ☐ unique

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion

Ne rien inscrire sous ce trait

Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547